

## REGLEMENT INTERIEUR

Les élèves de l'auto-école, sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Toute leçon prise doit être réglée d'avance. **Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur..**

**Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité 8 jours auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de réattribuer la place à un autre candidat.**

En l'absence non justifiée d'une leçon, l'auto-école se réserve le droit d'annuler les leçons suivantes programmées.

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...) **Les élèves sont tenus de ne pas manger la salle de code.**

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours collectifs affichés dans les locaux pour ne pas perturber le bon déroulement des séances.

A chaque leçon de conduite, l'élève doit être muni de son **livret d'apprentissage**, et d'**une pièce d'identité**.

Les cours ont lieu dans la salle de l'établissement, en individuel, ou en collectif selon les horaires. L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports audiovisuels.

Les tests avec corrections et les examens blancs sont faits de la même façon. Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests. **Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours et les tests.**

Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage et de sa pièce d'identité en cours de validité. Le jour de l'examen théorique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité et de tout autre permis éventuel. Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.

Les élèves sont tenus de se respecter mutuellement, et de respecter l'ensemble du personnel de l'auto-école sous peine d'exclusion. Les élèves doivent faire attention à la propreté des locaux, du matériel, des véhicules. **Ils doivent prendre soin des boîtiers de code** afin de ne pas les détériorer. Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au responsable des faits. Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

**LA DIRECTION**